

# Appelées et envoyées <sup>1</sup>

En lisant et en étudiant les envois en mission et les lettres qui ont accompagné les Sœurs au long des années, nous pouvons découvrir les points importants concernant l'identité de la Fille de la Charité.

## Les Sœurs sont envoyées en plein monde

### Les Sœurs sont envoyées dans un peuple.

- Il est important pour elles, disent les Fondateurs, de connaître le peuple où elles sont envoyées, pour ne pas être étonnées ou scandalisées par les réactions des personnes qu'elles rencontreront.

Vincent de Paul est assez précis

A Arras vit un peuple charitable

A Narbonne, le peuple est perspicace, mais moqueur et souvent porté au mal

A Ussel se trouve un peuple bon, docile, mais ignorant

A Cahors, le peuple est très orgueilleux, coléreux.

- Il est important aussi de connaître les dirigeants de ce peuple :

Avec le gouverneur de la ville à Montreuil, les Sœurs auront à être prudentes.

Les Sœurs pourront être amenées à rencontrer les Souverains des pays : la reine de Pologne, la reine de France et aussi leurs déléguées...

- Il faut aussi savoir qui sont les responsables des établissements où elles sont envoyées : elles leur devront obéissance pour tout ce qui concerne le service :

Dans les hôpitaux envers les administrateurs

Sur les champs de bataille, envers les officiers

En de nombreuses paroisses, envers les Dames des Confréries de la Charité

### Les Sœurs font partie d'une Eglise

- Il est important pour elles de connaître l'Evêque du diocèse où elles sont envoyées

Celui de Nantes accepte mal leur situation de séculières

Celui de Cahors est un homme très pieux, mais très austère

Celui d'Arras vient d'être nommé et n'est pas encore consacré

Celui de Narbonne est l'un des fils de Madame Fouquet, Dame de la Charité de Paris

- Il leur faut aussi connaître les Prêtres qu'elles vont rencontrer ou côtoyer

Celles qui sont envoyées sur les champs de bataille recevront les ordres de la reine par l'intermédiaire de l'aumônier de la reine

elles auront à être prudentes envers les aumôniers dans les hôpitaux

elles doivent obéissance aux curés des paroisses pour ce qui concerne la paroisse

elles rencontreront les Prêtres de la Mission présents dans la ville ou venus dans le village pour une mission.

Cette connaissance permet de comprendre la vie du pays, les diverses habitudes, de percevoir la culture du lieu où vont les Sœurs avec ses richesses et ses manques. Cette connaissance est à la base de toute inculturation.

L'Assemblée 2003 a beaucoup insisté, à la suite de l'Eglise, sur la nécessité d'une véritable inculturation. Pour toute Sœurs, il est important de bien connaître les lieux, la langue, la culture, les modes de vie du lieu où elle va servir les pauvres.

La Constitution 25 c dit :

*« Quels que soient le lieu de leur mission et la forme de leur service, elles portent une attention particulière « aux semences du Verbe » présentes dans toutes les cultures pour les faire croître à la lumière de l'Evangile. Elles répondent ainsi au souci d'inculturation de l'Eglise. »*

---

<sup>1</sup> Session vincentienne internationale – 2003-2005 – Synthèse après l'étude des différents envois en mission

## **Les Sœurs vont faire ce que le Fils de Dieu a fait**

Vincent de Paul ose faire le parallèle entre la mission du Fils de Dieu et celle des Filles de la Charité. Il ne craint pas de dire et de redire :

*« Vous allez faire ce que le Fils de Dieu a fait sur terre.*

*Il est venu accomplir le grand dessein de Dieu sur l'humanité.*

*Comme Jésus Christ, vous avez à faire paraître aux hommes l'amour que Dieu leur porte, le soin qu'il a de les secourir dans leurs besoins.*

*Vous allez procurer à tous le salut du corps et de l'âme ».*

Vincent de Paul et Louise de Marillac osent situer le service des pauvres des Filles de la Charité comme un prolongement de la Rédemption. La Fille de la Charité, par son service, apporte à l'homme la vie sous toutes ses formes, vie spirituelle, vie corporelle.

La Fille de la Charité est appelée à rejoindre l'homme dans toutes les dimensions de sa vie, dans ses préoccupations et l'aider à vivre debout, conscient de sa dignité de personne humaine.

La Constitution C. 24 e est très explicite :

*« Saint Vincent rappelle que l'amour implique la justice Les Filles de la Charité ont le souci constant de promouvoir toute personne dans toutes les dimensions de son être. C'est pourquoi elles se mettent à l'écoute de leurs frères et sœurs pour les aider à prendre conscience de leur propre dignité et à devenir eux-mêmes les agents de leur promotion. Elles transmettent les appels et les aspirations légitimes des plus défavorisés qui n'ont pas la possibilité de se faire entendre. »*

Louise insiste dans ses lettres aux Sœurs sur la contemplation de Jésus Christ vivant au milieu des hommes.

*« Il faut avoir devant les yeux la vie de Jésus Christ sur terre ».*

C'est de Jésus Christ que les Sœurs apprendront à servir à sa suite. Temps de lecture de la Parole de Dieu, temps d'oraison, temps de partage en communauté sont essentiels à toute Servante du Christ dans les pauvres.

## **Les Sœurs ont à se situer en servante des plus démunis**

Comme un refrain reviennent dans les écrits de Vincent de Paul et de Louise de Marillac, ces paroles

*« Les pauvres sont vos maîtres, vous êtes leurs servantes. »*

*« Les pauvres sont les membres de Jésus Christ. »*

Etre servante implique d'être humble, d'une vraie et solide humilité comme celle du Fils de Dieu, avec un cœur épuré de tout intérêt. Cette humilité ne sera chaleureuse pour les pauvres, que si elle s'accompagne de respect, de bonté, de douceur, de compassion, de cordialité. Louise de Marillac a une formule très belle :

*« Il faut aimer tendrement et respecter fortement. »*

Amour et respect se complètent. Un amour tendre risquerait de devenir maternage, s'il n'était accompagné de respect de la personne. Le respect seul risquerait de devenir froid et distant : bonté, et cordialité doivent lui être associées

Etre servante des pauvres demande tout naturellement de vivre en pauvre, de savoir partager avec les démunis les souffrances quotidiennes et parfois d'avoir à accepter les moqueries, le mépris et même la calomnie.

La Constitution C. 24 b développe la pensée des Fondateurs :

*« Quels que soient leur forme d'engagement et leur niveau professionnel, les Sœurs gardent vis-à-vis des pauvres une attitude de servante qui doit être la mise en pratique des vertus de leur état : humilité, simplicité et charité. Elles conservent le désintéressement du cœur et le sens de la gratuité qui se manifestent dans l'esprit de leur service et la qualité de leur présence ».*

Pour les Fondateurs, il n'y a aucune hésitation à avoir pour le choix de ceux que les Sœurs doivent servir :

*« Les pauvres qui n'ont personne pour les assister »*

*« Ceux qui sont abandonnés de tous ».*

Ils sont nombreux, leur situation varie d'un lieu à un autre, d'une époque à une autre. Ce qui est fait dans un lieu n'est pas toujours bon à faire ailleurs, si d'autres le font déjà (Arras).

Les Constitutions nous invitent à développer le souci du plus pauvre :

*« La Compagnie est missionnaire par nature, elle s'efforce de garder la souplesse et la mobilité nécessaires pour répondre aux demandes de l'Eglise face à toutes les formes de pauvreté. Elle essaie, comme ses Fondateurs, de rejoindre les pauvres là où ils sont et d'aller à la recherche des plus abandonnés et des plus méconnus. » C. 25 a*

## **La mission reçue est une mission à vivre en communauté**

Les envois en mission faits par Vincent de Paul ou Louise de Marillac concernent toujours une communauté, même si elle est peu nombreuse. C'est ensemble que les Sœurs doivent témoigner de l'amour de Dieu et vivre leur service près des pauvres. La mission reçue n'est pas une affaire personnelle, un choix personnel. Tous les envois en mission soulignent l'importance de l'union communautaire

*« Les Sœurs sont unies par le lien de la Charité de Dieu ».*

Le Dieu Trinité est présenté comme modèle, comme point de repère de toute vie communautaire. Les Fondateurs savent que cette vie communautaire n'est pas facile. Ils insistent pour qu'elle se vive au jour le jour dans le respect mutuel, l'estime réciproque, le support. La demande de pardon viendra rétablir l'union. Pour n'être qu'un même cœur et n'agir qu'en un même esprit, comme le demandait Louise de Marillac aux Sœurs de Montreuil, il faut se parler, se communiquer, réfléchir ensemble : partage de vie, partage de foi sont indispensables.

Tout groupe demande une organisation. La Sœur Servante doit être reconnue dans sa fonction. Mais elle doit vivre cette charge dans l'humilité et une grande charité. Les compagnes lui doivent estime, respect et obéissance. Elle-même doit aussi estime et respect à ses compagnes.

Les Constitutions rappellent que, dans la Compagnie des Filles de la Charité, la vie communautaire est indispensable pour toute mission. Elle en est le soutien, le lieu de discernement.

*« C'est en vue du service du Christ dans les pauvres que la Communauté locale élabore son Projet communautaire. Chaque Fille de la Charité se veut ouverte et réceptive à la pensée de ses Sœurs. Quels que soient son âge, sa fonction, son service, elle se sait responsable de contribuer avec toutes les ressources de sa personnalité et les richesses de sa culture à la mission commune » (C. 35 a)*

La Communauté se veut aussi le premier lieu du témoignage de l'Amour de Dieu qui unit les Sœurs. Les lignes d'action pour la période inter-assemblée 2003-2009, demande de revitaliser notre vie de relation :

*« Donnons un nouvel élan à la vie spirituelle pour faire de nos communautés des lieux d'expérience de Dieu, de communion entre les Sœurs pour la Mission. »*

## **5. Les Sœurs reçoivent cette mission comme un appel de Dieu**

C'est un honneur d'être appelées et choisies par Dieu pour une telle mission redisent souvent Vincent de Paul et Louise de Marillac.

Toute vie de la Fille de la Charité devrait être un acte de reconnaissance devant ce choix de Dieu.

*« Regardées et choisies par Dieu, appelées par Lui, vous appartenez à Dieu. »*

Se donner à Dieu pour remplir fidèlement la mission reçue, se quitter soi-même pour faire la volonté de Dieu, telle sera la réponse des Sœurs. Leur consécration sera une consécration vécue en plein monde, avec des vœux simples et annuels, évitant toute confusion avec les religieuses cloîtrées.

Cette consécration suppose une haute perfection. Elle nécessite un cœur rempli d'amour de Dieu, et l'acceptation du « combat spirituel » inévitable en toute vie qui ne recherche que Dieu.

La Constitution C.8 explicite les moyens mis à la disposition des Sœurs :

*La Règle des Filles de la Charité, c'est le Christ. .... Pour le suivre et pour continuer sa mission, les Filles de la Charité choisissent de vivre totalement et radicalement les conseils évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance qui les rendent disponibles pour la finalité de leur Compagnie : le service du Christ dans les pauvres.*

Louise de Marillac souhaite aux Sœurs de vivre cette marche sur la route de la foi avec courage, mais sans tension excessive.

*« Allez courageusement, avançant de moment en moment, en la voie dans laquelle Dieu vous a mise pour aller à Lui. »<sup>2</sup>*

---

<sup>2</sup> »<sup>2</sup> Louise de Marillac à Cécile Angiboust, 8 février 1653